	Direction des Ressources Humaines			Référence :
	FICHE DE POSTE	Médecin du travail		
Créé le : 28/07/15	Version n°1 du	Appliqué le :	A réviser le :	page(s) : 1/3

Présentation du département de la Sarthe :

Entre la façade atlantique et le bassin parisien, la Sarthe bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Interface entre la région parisienne et la côte bretonne, elle est accessible et ouverte à l'ensemble du territoire grâce à des infrastructures adaptées. Le réseau routier et les liaisons T.G.V. permettent de relier Le Mans à Paris (1h), Nantes (1h16), Rennes (1h18) ou encore à Lille (2h56) et Lyon (2h57).

Carrefour de régions géographiques, la Sarthe est une terre d'équilibre. Le nord du département est un avant-goût de la Normandie ; au sud, la vallée du Loir ouvre sur la Touraine et l'Anjou ; à l'ouest, les granits des Coëvrons évoquent déjà les granits de la Bretagne ; à l'est, les vallons du Perche plongent dans le creux du bassin parisien.

(Source : <http://www.sarthe.gouv.fr/presentation-du-departement-a14.html>)

Pour découvrir le département en vidéo suivre ce lien : <https://vimeopro.com/user14024236/la-sarthe-1>

Intitulé

Médecin du travail

Lieu d'exercice

Le médecin du travail interviendra dans les établissements du Groupement hospitalier de la Sarthe, avec une affectation principale sur le Centre Hospitalier du Mans

Le médecin du travail exerce au sein de l'équipe du Réseau de Prévention et d'Accompagnement au Travail (RPAT), qui rassemble au CHM 3 médecins du travail, une psychologue du travail, une ergonome et une assistante sociale.

Mission générale :


Le médecin du travail sera amené à intervenir dans les établissements membres du GHT de la Sarthe. Il a pour mission d'assurer la prévention des risques professionnels, d'éviter l'altération de la santé des salariés du fait de leur travail, en surveillant notamment leur état de santé, les conditions de travail et les conditions d'hygiène.

Description des tâches

Le médecin du travail a 2 grandes missions :

1- Il consacre deux tiers de son temps aux examens médicaux obligatoires et à ce titre il est chargé de réaliser :

- les visites médicales d'embauche des agents nouvellement recrutés
- les visites périodiques

	Direction des Ressources Humaines			Référence :
	FICHE DE POSTE	Médecin du travail		
Créé le : 28/07/15	Version n°1 du	Appliqué le :	A réviser le :	page(s) : 2/3

- les visites de surveillance particulières (femmes enceintes, travailleurs en situation de handicap, réintégration des agents suite à un congé longue maladie ou longue durée)
- les visites de surveillance médicale renforcées conformément aux dispositions réglementaires
- les visites médicales de reprise (pour cause de maladie professionnelle, accident de travail, maternité, absence de plus de 3 mois...)
- les visites de pré reprise

A l'issue de chaque visite, le médecin du travail établit une fiche médicale d'aptitude.

2- Un tiers de son temps est dédié aux actions en milieu de travail au cours duquel le médecin joue un rôle de conseiller auprès du chef d'établissement en ce qui concerne :

- L'amélioration des conditions de travail
- l'hygiène et la sécurité
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents du travail
- les aménagements relatifs aux postes de travail

Afin d'assurer ses missions, le médecin du travail est informé de toute déclaration de maladie professionnelle, de maladie contractée en service et d'accident du travail.

Chaque année il rédige un rapport d'activité.

Il assiste aux réunions du CHSCT, du CLIN ou CTE (lorsque l'ordre du jour comporte des questions relatives à l'hygiène et aux conditions de travail) et possède une voix consultative

Savoir Faire :

Etre capable de travailler en autonomie
 Respecter le secret médical
 Capacité à travailler en transversalité avec des interlocuteurs variés (membres du réseau de prévention, cadres des établissements, direction, médecins...)
 Savoir-faire preuve de diplomatie et de pédagogie pour expliquer les résultats

Horaires

Travail du lundi au vendredi (avec possibilité de temps partiel)
 Temps de travail de 39h00 hebdomadaires avec 20 RTT par an

Particularités du poste

Peuvent porter sur les horaires, l'exigence d'un diplôme particulier, des conditions de travail particulières, ...

Etre titulaire d'un diplôme de docteur en médecine complété soit par un certificat d'études spécialisées (CES) soit par un diplôme d'études spécialisées (DES) en médecine ou travail ou équivalent.

	Direction des Ressources Humaines			Référence :
	FICHE DE POSTE	Médecin du travail		
Créé le : 28/07/15	Version n°1 du	Appliqué le :	A réviser le :	page(s) : 3/3

Rédigé par : F. GIBAUD	Le : 24/01/2018	Visa :
Validé par : D. LAUNAY	Le : 24/01/2018	Visa :
Vérifié par :	Le :	Visa :
Approuvé par :	Le :	Visa :